

choses, dans le cadre des Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord continuera de conserver sa valeur pour nous.

Mes honorables amis ont parlé de l'article 2, qu'on appelle parfois l'article canadien. Lorsque le traité de l'OTAN a été rédigé, la délégation canadienne a certes contribué à faire insérer cet article dans le traité. Il est bien vrai que nous n'avons pas réussi à mettre l'article 2 à exécution au cours des ans, contrairement à ce que nous avions espéré. Cela ne fait aucun doute. Le ministre des Finances a déjà dit que nous avions été désappointés à cet égard. Ces dernières semaines, nous avons débattu ici la question d'une organisation pour la coopération et le développement de l'Europe et de l'Atlantique. Ce sera une vaste organisation englobant tous les États européens, sauf un ou deux, pas davantage, et nous pourrions peut-être accomplir tout ce que nous n'avons pas été capables de faire jusqu'à présent, en vertu de l'article 2 du traité de l'OTAN. Si nous pouvons le faire, je serai entièrement satisfait, car l'organisation accomplira alors toutes les fonctions de collaboration économique qu'énonce l'article 2.

Cependant, l'article 2 déborde la collaboration économique: il signale l'à-propos de la collaboration politique entre les pays de l'Atlantique. Jusqu'à ce qu'on ait réalisé plus de progrès dans ce domaine, on ne pourra prendre toutes les mesures que nous escomptions prendre sous l'OTAN, en vue d'insérer la collaboration politique. Mais est-ce là une raison pour anéantir complètement l'organisation, comme le feraient mes honorables amis siégeant à droite? Comme je viens de le signaler, je conviens que des changements s'imposent. Je ne doute pas qu'on songe à modifier la structure de l'OTAN pour en faire une organisation plus efficace, face aux nouveaux dangers, aux nouvelles menaces et aux nouvelles possibilités de l'heure. J'espère que cela se réalisera. Rien de ce que j'ai dit de l'OTAN ce soir ne m'empêchera, le moment venu, d'exposer les idées propres, je pense, à améliorer et à raffermir l'OTAN. Mais ce n'est pas là le démolir.

Si l'OTAN ne s'oriente pas vers une plus grande collaboration politique, vers un affermissement plutôt que vers une désagrégation de son unité, il peut fort bien disparaître. Que l'OTAN devienne seulement un organisme de coopération militaire et...

M. Martin (Timmins): Comme c'est le cas!

L'hon. M. Pearson: ...ce n'est pas vrai et aucune déclaration ne peut faire que ce le soit. Donc, si l'OTAN s'achemine vers la seule coopération militaire pour parer à un danger d'ordre militaire, il disparaîtra évidemment quand le danger s'en ira. Nous devons donc lui trouver des assises plus

[L'hon. M. Pearson.]

larges et plus profondes. Mais vous pouvez m'en croire, monsieur le président, et sur ce point nous ne sommes pas du même avis que nos amis de droite, la collaboration en matière de défense reste indispensable. On voudrait déboulonner l'OTAN, pas moi! Je préférerais l'affermir au lieu de l'affaiblir, même s'il n'était qu'un organisme de défense. Je ne tiens pas à abandonner une sécurité collective qui se fonde sur l'Atlantique. Je ne demande pas que nous nous retirions d'une organisation qui permet à des pays libres de se tenir ensemble et, même dans un secteur limité, de réaliser la sécurité collective reconnue dans la charte des Nations Unies. Je ne veux pas de refuge dans l'isolationisme et le neutralisme. Je ne veux pas amoindrir notre appui aux Nations Unies, mais rien de tout cela ne peut m'inciter à sortir en ce moment-ci de l'OTAN.

L'honorable député d'Assiniboia, dans l'espoir peut-être de donner plus de force à sa thèse, a parlé d'armes nucléaires de l'OTAN. Voilà l'un des changements que j'aimerais voir s'opérer. La chose est peut-être à l'étude actuellement. A mon avis, il est important de renforcer le caractère classique des forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique, qui est une organisation de défense. Alors, l'organisation n'aurait pas à compter sur les armes nucléaires pour se défendre contre toute agression qu'elle soit régionale, limitée, ou de peu d'envergure.

Selon mon interprétation, le présent amendement est destiné à renforcer, dans une faible mesure peut-être, les forces du type conventionnel de l'OTAN. C'est important à mon avis. Tant que les pays de l'OTAN en Europe estimeront ne pas avoir le choix et devoir utiliser des armes nucléaires contre un agresseur, quel que soit le genre ou la nature de l'agression, l'OTAN, à mon avis, y perdra au lieu d'y gagner. Il pourra se produire des occasions où il serait fort difficile vraiment à quiconque de presser le bouton nucléaire, si c'était là le seul bouton que l'on puisse presser, et nous serions exposés en réalité à un grave danger. Je ne veux pas que soient affaiblies les forces de l'OTAN, munies d'armes du type conventionnel, mais qu'elles soient renforcées. Je veux que l'OTAN compte de moins en moins sur les moyens nucléaires de dissuasion, et de plus en plus sur la capacité des pays de l'OTAN à résister à toute agression sans recourir aux armes nucléaires.

Je crois, monsieur le président, que c'est une politique de défense très sage. C'est une bonne politique à d'autres égards aussi, je pense. Il en résultera que les pays de l'OTAN et les États européens compteront moins, par exemple, sur les armes nucléaires des États-Unis qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Il y a trois pays de l'OTAN qui ont maintenant des